

Attestation de prise en charge d'un chercheur

souscrite conformément à l'article 66, paragraphe (2) de la loi modifiée du 29 août 2008 sur la libre circulation des personnes et l'immigration

L'organisme de recherche désigné ci-après :

Nom (en capitales) :

Numéro matricule national (employeur) :

Adresse :

Responsable :

Nom :

Qualité (directeur, président, etc.) :

déclare s'engager par la présente à l'égard de l'Etat luxembourgeois de prendre en charge les frais de séjour (y compris les frais de santé) et de retour de :

Nom :

Prénom :

né(e) le / à

Nationalité :

Passeport n° :

Adresse :

avec lequel/laquelle il a conclu une convention d'accueil en date du _____

pour la durée de _____

Au cas où le chercheur continue à séjourner irrégulièrement sur le territoire, l'organisme de recherche désigné ci-dessus assumera la responsabilité du remboursement des frais liés au séjour et/ou au retour du chercheur.

La responsabilité financière de l'organisme de recherche prend fin au plus tard deux mois après la fin de la convention d'accueil.

Fait à _____ le _____

Signature du responsable

ATTENTION : La présente attestation de prise en charge doit être jointe à la demande d'autorisation de séjour aux fins de mener un projet de recherche introduite par le chercheur au ministre ayant l'immigration dans ses attributions